



NOUVELLES, DERNIÈRES, SUJETS ACTUELS

LIGNE DE SOUTIEN +EFICIÊNCIA HÍDRICA ALGARVE

“Les candidatures pour la ligne de soutien +Efiência Hídrica Algarve, dotée de 10 millions d'euros, sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2025.”

Suite à la reconnaissance de la situation d'alerte dans la région de l'Algarve due à la sécheresse, un ensemble de mesures visant à rationaliser l'utilisation des ressources hydriques respectives et à réduire la consommation a été approuvé, y compris des mesures couvrant le secteur du tourisme.

En particulier, le label **Save Water** a été créé. Il est décerné aux stations touristiques qui souscrivent à l'engagement en faveur de l'utilisation rationnelle de l'eau et qui adoptent un ensemble de mesures visant à rationaliser l'utilisation de l'eau en vue d'une gestion efficace et consciente.

Dans ce contexte, l'arrêté ministériel 140/2024/1 du 4 avril a créé la ligne **+Efiência Hídrica Algarve**: une ligne de soutien à l'investissement dans des mesures d'utilisation rationnelle de l'eau par des entreprises exerçant des activités touristiques en Algarve.

Les candidatures pour la ligne de soutien +Efiência Hídrica Algarve, dotée de 10 millions d'euros, sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2025.

L'objectif de la ligne **+Efiência Hídrica Algarve** est de soutenir les investissements dans des mesures visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau par les micro, petites et moyennes entreprises ("**PME**") certifiées comme telles, qui exercent des activités touristiques en Algarve dans les Code d'activité économique (CAE) suivants:

- 551 - Établissements hôteliers
- 55202 - Tourisme rural
- 55300 - Terrains de camping et de caravaning

AUTEURS



CATARINA PEREIRA
Associée

EL'accès à cette ligne de soutien sera subordonné au respect de certaines conditions d'éligibilité - d'une part, des entités bénéficiaires elles-mêmes et, d'autre part, des projets respectifs.

En particulier, les organisations bénéficiaires devront remplir certaines conditions d'éligibilité. Ces conditions sont les suivantes:

- Octroi d'une licence aux établissements concernés pour l'exercice de l'activité;
- Valeur nette positive et situation fiscale et contributive régularisée auprès des autorités fiscales, de la sécurité sociale et de Turismo de Portugal, I.P.;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure et/ou d'une condamnation dans le cadre du type de procédure énuméré dans le statut respectif;
- Adhésion au programme Tourisme 360° des entreprises de Turismo de Portugal, I. P.;
- Prise en charge de l'engagement d'utilisation rationnelle de l'eau lié à l'obtention du label Save Water.

En outre, le respect de certaines conditions d'éligibilité pour les projets respectifs sera exigé, à savoir:

- Il n'a pas été entamé au moment de l'introduction de la demande;
- L'objectif est de réaliser un investissement dont la valeur des dépenses éligibles est égale ou supérieure à 10 mille euros;
- Avoir une période de mise en œuvre maximale de 12 mois à compter de la date de notification de la décision favorable, avec une date limite fixée au 31 décembre 2025;
- Être dûment aligné sur le plan d'action pour la mise en œuvre des mesures associées au label Save Water.

“Le montant disponible pour financer les opérations de cette ligne de soutien est de 10 millions d'euros (...).”

Le montant disponible pour financer les opérations de cette ligne de soutien est de 10 millions d'euros et sera couvert exclusivement par les recettes propres de Turismo de Portugal, I. P., à travers son solde de gestion.

Le taux d'incitation correspondra à 50 % des dépenses éligibles - telles que définies dans la loi susmentionnée - avec une limite maximale de 50 mille euros par entreprise, sous réserve de la vérification de l'existence d'un plafond de minimis à la date de la décision.

